26e ANNÉE N° 2217 PARAIT LE SAMEDI 9 AVRIL 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse. 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

Élections Législatives de 1910

Arrondissement de Sisteron

Yves GUYOT

Ancien Ministre
CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

La Candidature
YVES GUYOT

En 1906, la candidature de M. Yves Guyot était patronnée par l'*Alliance Républicaine Démocratique*, dont le président est M. Adolphe Carnot.

Le 10 mars 1910, M. Yves Guyot a reçu la lettre suivante :

Mon cher Ministre,

Je m'empresse de vous informer que, dans sa séance du mercredi 9 mars, la Commission centrale exécutive de l'Alliance Républicaine Démocratique *a décidé de donner à votre candidature son patronage et tout son appui.*

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de cet avis et d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le secrétaire-général,
Pallu de la BARRIÈRE.

PROGRAMME POLITIQUE ET SOCIAL
de
l'Alliance Républicaine Démocratique

En présence de l'agitation révolutionnaire, des menées réactionnaires et de la confusion des partis, la Commission centrale exécutive de l'*Alliance Républicaine Démocratique* a résolu d'organiser, en vue des élections générales de 1910, une campagne active sur la base du programme suivant :

I. — Politique générale

Toute la doctrine politique de l'*Alliance* tient dans ce principe qui a inspiré ses actes depuis son origine :

« La République sera réformatrice ou elle ne sera pas. »

Et dans cette déclaration formulée par elle dès le 21 octobre 1901 :

« Nous voulons une République ordonnée et vraiment libérale, basée sur la justice égale pour tous, en même temps que secourable aux faibles ;

« Respectueuse de tous les droits, mais résolument réformatrice; économe des deniers publics ;

« Anti-cléricale, mais non anti-religieuse ;

« Anti-nationaliste, mais gardienne vigilante de l'honneur et de la puissance de la patrie ;

« Confiante dans le loyalisme de l'armée nationale, chargée, sous la suprématie du pouvoir civil, de défendre le sol, le drapeau et la Constitution ;

« Adversaire des utopies communistes ou collectivistes, nettement hostile aux moyens violents, à la politique de surenchère, mais constamment et passionnément préoccupée de tous les progrès et, avant tous les autres, du progrès social. »

Forte de son passé, et plaçant l'intérêt général de la nation au-dessus de tous les intérêts particuliers, l'*Alliance* affirme plus que jamais la nécessité, pour la réalisation de l'idéal républicain, de l'union étroite et loyale de toutes les forces démocratiques, contre les réactionnaires. et les cléricaux d'une part, et d'autre part, contre les révolutionnaires, les antipatriotes et les collectivistes. Elle veut constituer cette union nécessaire sur un programme d'où soient exclues, comme le disait recemment un des membres de sa Commission exécutive, « les formules creuses et les promesses téméraires ».

A son avis, les étiquettes importent peu ; plusieurs d'entre elles n'ont plus de sens ou ont perdu celui qu'elles avaient à une autre époque. Seuls, les idées et les programmes peuvent servir au classement des partis.

Avec le pays, las d'une agitation passée à l'état chronique et funeste aux intérêts de tous, l'*Alliance* demande au Gouvernement de sauvegarder le principe d'autorité, de prévenir les conflits par une administration équitable et prévoyante, d'appliquer les lois avec fermeté ; d'en proposer au besoin de nouvelles pour assurer l'ordre et la paix publique ; de tenir tête à la démagogie, de faire prédominer dans sa politique le principe de la justice égale pour tous, sans favoritisme, sans arbitraire et sans acception de personnes. Elle place au-dessus de tout l'amour ardent de la patrie, la concorde entre les citoyens, la solidarité sociale et le respect des lois. Elle estime qu'une politique de faiblesse pour la démagogie ou d'inaction vis-à-vis des réformes éloignerait de la République les masses laborieuses du pays.

En exprimant ces sentiments, l'*Alliance* est certainement l'interprète de la grande majorité de la nation, qui a en horreur le désordre, la violence et l'antipatriotisme, et qui est profondément attachée au progrès démocratique et à la défense de la société laïque.

La France veut la paix fondée sur le droit et compatible avec l'honneur. Forte de son alliance, de ses ententes et de ses amitiés, elle doit avoir une armée et une marine puissantes, conditions essentielles de son indépendance, sauvegarde de ses droits et de sa dignité. L'éducation nationale doit être vigoureusement orientée vers cette nécessité et vers le sacrifice des intérêts individuels à l'intérêt supérieur de la patrie. Tout notre concours n'en est pas moins acquis à la cause de l'arbitrage qui, dans les affaires de Hull et de Casablanca notamment, a déjà rendu d'importants services à l'humanité.

II — Politique sociale

Notre politique sociale a pour but l'accession de plus en plus généralisée des travailleurs au capital et à la propriété.

Elle a pour moyen une législation qui, par les réformes dont l'énumération suit, sans bouleverser les bases de l'ordre social actuel, en atténue les inégalités, établit un lien entre les faibles et les forts, assure la protection légale des faibles, les droits de l'individu, la liberté du travail, conquête essentielle de la Révolution française, et subordonne les intérêts corporatifs à ceux de la souveraineté nationale :

« Encouragement à la prévoyance volontaire sous toutes ses formes : développement de la Mutualité ; complément méthodique de notre système à peine ébauché d'assurances des travailleurs contre les risques de la vie ; chômage, accidents, maladie, invalidité, vieillesse ; retraites ouvrières et paysannes ;

« Organisation du travail dans un esprit de justice, par des lois ou des règlements sur le contrat de travail, le payement de salaire, la solution des conflits entre employeurs et employés par des tribunaux permanents d'arbitrage et de conciliation ;

« Elargissement de la capacité civile et des syndicats professionnels ; lois sur la participation aux bénéfices, sur la coopération (production, consommation, crédit et constructions), sur les sociétés anonymes de travail ou les sociétés à participation ouvrière — organismes fonctionnant déjà, qui transforment progressivement le travail salarié en travail associé et rendent ainsi l'ouvrier copropriétaire de l'entreprise ;

« Défense de la petite propriété agricole et de la petite industrie ; extention de la loi du 10 avril 1908 relative à la petite propriété et aux habitations à bon marché ; constitution du bien de famille ; réduction des frais de justice ; réforme du régime hypothécaire ; développement du crédit populaire urbain et agricole ; réforme des tarifs de transport ;

« Amélioration de la condition de la femme et de l'enfant, organisation, par des lois d'hygiène sociale, de la lutte contre l'insalubrité des logements, la tuberculose, l'alcoolisme, le vagabondage et la mendicité. »

III. — Politique financière
Impôt sur le revenu

Nos contributions directes, qui ont vieilli, ne sont plus, dans leur ensemble, en rapport exact avec les revenus des contribuables. La justice veut qu'elles soient profondément remaniées et qu'en particulier l'impôt foncier soit revisé dans l'intérêt des populations agricoles, si laborieuses et si chargées. Mais, dans l'établissement et l'application d'un impôt sur le revenu, quel qu'il soit, il est indispensable de n'admettre aucune disposition arbitraire ou vexatoire, de respecter le secret des affaires et la liberté du foyer.

Il n'est pas moins indispensable de concilier toute réforme fiscale avec les nécessités de l'équilibre budgétaire.

Les difficultés de la situation financière actuelle doivent préoccuper avant tout le gouvernement et le Parlement. Le pays exige d'eux qu'ils poursuivent avec une inlassable énergie une politique de prudence et d'économi , qui seule permettra d'éviter le déficit et de faire face aux dépenses inéluctables de la défense nationale et de la solidarité sociale.

La réalisation des réformes aussi bien que la prospérité générale sont indissolublement liées à une sage gestion financière.

III. — Les ouvriers et employés de l'Etat. Les fonctionnaires.

Nous devons fixer la situation des ouvriers et employés de l'Etat au point de vue des droits d'association et de grève, et donner à l'administration française un statut réglant pour tous la nomination, l'avancement, le déplacement, la discipline, la révocation, afin de sauvegarder les intérêts légitimes et de mettre autant que possible le gouvernement et le Parlement à l'abri des sollicitations de toutes sortes.

Si les fonctionnaires doivent être protégés par des statuts permanents contre les faveurs et les passe-droit, il faut qu'en revanche ils comprennent leurs devoirs envers la nation et les remplissent avec fidélité. Sans le lien d'une discipline générale, il n'y aurait plus, dans les administrations publiques, que désordre et anarchie. Les associations de fonctionnaires ne sauraient affranchir leurs membres, ni des obligations qu'ils ont contractées envers l'Etat, ni de la déférence qu'ils doivent à leurs chefs. Moins encore serait-il tolérable qu'elles en vinssent à fomenter, dans les administrations, des cessations de travail concertées. La grève des fonctionnaires est un défi au bon sens national et une atteinte au droit des contribuables, qui subviennent aux dépenses de l'administration et des services publics pour que tous les rouages en fonctionnent régulièrement et sans interrupeion. Elle doit être rigoureusement prohibée. sous la sanction du remplacement immédiat et définitif de tous ceux qui abandonneraient leur poste.

V. — Nos relations avec les autres partis

Nous continuerons à n'admettre aucune entente avec les socialistes unifiés, les syndicalistes révolutionnaires et les antipatriotes, pas plus qu'avec les cléricaux, les monarchistes, les césariens et les démagogues de droite.

En ce qui concerne le Parti socialiste indépendant ou réformiste, nous ne pouvons adopter une règle absolue ; les cas qui se présenteront seront des cas d'espèces et nous les examinerons.

Nous avons eu, depuis neuf ans, des relations étroites et suivies avec le Parti radical-socialiste ; nous désirons les maintenir. Il est bien entendu que l'entente qui nous liera à lui ne pourra s'appliquer, en aucun cas, aux partis révolutionnaires.

Avec le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie de l'Agriculture nous avons eu et nous continuerons à avoir les rapports les plus cordiaux.

Notre attitude à l'égard du Parti progressiste et de la *Fédération républicaine* ne peut se modifier. Ce parti a sa politique ; nous avons la nôtre.

L'*Alliance Républicaine Démocratique* est ouverte à tous les démocrates sincères ; la voie qu'elle suit est assez large pour lui permettre de tendre la main à ceux qui, des deux côtés du chemin, lui paraissent disposés à marcher avec elle comme des compagnons sûs.

Lu et approuvé,
Yves GUYOT.

Adoption d'une proposition de loi modifiant et complétant la loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne présentée par M. Fernand David (1er avril 1910)

Article unique. — Les articles 1er, 2, 4 et 5 de la loi du 4 avril 1882 relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne sont remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 1er. — Il est pourvu à la restauration, au reboisement et à la conservation des terrains en montagne, soit au moyen de travaux exécutés par l'Etat, ou par les propriétaires, avec subvention de l'Etat, soit au moyen de mesures de protection, conformément aux dispositions de la présente loi.

Art. 2. — L'utilité publique des travaux de restauration et de reboisement nécessaires pour le maintien et la protection des terrains et pour la régularisation du régime des eaux, ne peut être déclarée que par une loi.

La loi fixe le périmètre des terrains sur lesquels ces travaux doivent être exécutés.

Elle est précédée :

1° D'une enquête ouverte dans chacune des communes intéressées ;

2° D'une délibération des conseils municipaux de ces communes ;

3° De l'avis du conseil d'arrondissement et de celui du conseil général ;

4° De l'avis d'une commission spéciale, composée : du préfet ou de son délégué, président, avec voix prépondérante ; d'un membre du conseil général et d'un membre du conseil d'arrondissement, autres que ceux du canton où se trouve le périmètre, délégués par leurs conseils respectifs et toujours rééligibles, et dans l'intervalle des sessions par la commission départementale ; de deux délégués de la commune intéressée, designés dans les mêmes conditions par le conseil municipal ; d'un ingénieur des ponts et chaussées ou des mines, d'un agent forestier, ces deux derniers membres nommés par le préfet.

Le procès-verbal de reconnaissance des terrains, le plan des lieux et l'avant-projet des travaux proposés par l'administration des forêts restent déposés à la mairie pendant l'enquête, dont la durée est fixée à trente jours.

Ce délai court du jour de la signification de l'arrêté préfectoral qui prescrit l'ouverture de l'enquête et la convocation du Conseil municipal.

Art. 4. — Dans le périmètre fixé par la

© VILLE DE SISTERON

loi, les travaux de restauration et de reboisement seront exécutés par les soins de l'administration et aux frais de l'Etat qui, à cet effet, devra acquérir, soit à l'amiable, soit par expropriation, les terrains reconnus nécessaires. Dans ce dernier cas, il sera procédé dans les formes prescrites par la loi du 3 mai 1841, à l'exception de celles qu'indiquent les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du titre II et qui sont remplacées par celles des articles 2 et 3 de la présente loi.

Toutefois les propriétaires, les communes et les établissements publics pourront conserver la propriété de leurs terrains, s'ils parviennent à s'entendre avec l'Etat avant le jugement d'expropriation, et s'engagent à exécuter dans le délai à eux imparti, avec ou sans indemnités, aux clauses et conditions stipulées entre eux, les travaux de restauration et de reboisement qui leur seront indiqués et à pourvoir à leur entretien sous le contrôle et la surveillance de l'administration forestière.

Ils pourront, à cet effet, constituer des associations syndicales, conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 1865

Art. 5. — Dans les pays de montagne, en dehors même des périmètres établis conformément aux dispositions qui précèdent, des subventions continueront à être accordées aux communes, aux associations pastorales, aux fruitières, aux établissements publics et aux particuliers, à raison des travaux entrepris par eux pour le reboisement, l'amélioration, la consolidation du sol et la mise en valeur des pâturages.

Ces subventions consisteront soit en délivrance de graines ou de plants, soit en argent, soit en travaux.

En cas de soumission des terrains au régime forestier par application du paragraphe 4 de l'article 90 du Code forestier, en vue de les convertir en bois et de les aménager en pâturages, la part de subvention de l'Etat, afférente aux travaux réels de reboisement, allouée aux communes, aux établissements publics ou aux associations, sera au moins égale aux deux tiers des dépenses faites pour cet objet.

Traitement des sous-agents des Postes et Télégraphes

La Chambre des députés a adopté les relèvements des traitements suivants :

Article unique. — Le traitement des sous-agents des Postes et Télégraphes est fixé ainsi qu'il suit :

1re catégorie

Facteurs locaux et ruraux des recettes simples.

Traitement : 1.000 à 1.300 fr.

2e catégorie

Facteurs de ville et manipulateurs ; facteurs des télégraphes adultes, manipulateurs, tubistes, boulistes et pilistes ; facteurs des téléphones, facteurs receveurs.

Traitement : 1.400 à 2.000 fr.

3e catégorie

Facteurs sous-chefs, courriers ambulants, chargeurs, gardiens de bureau sédentaires, gardiens manipulateurs, surveillants.

Traitement : 1.500 à 2.200 fr.

4e catégorie

Gardiens des directions et services spéciaux, courriers convoyeurs, entreposeurs, facteurs chefs des postes, des télégraphes, facteurs du Gouvernement.

Traitement : 1.600 à 2.200 fr.

5e catégorie

Chefs surveillants, brigadiers facteurs, brigadiers chargeurs, sous-agents du matériel.

Traitement : 1.680 à 3.000 fr.

Les traitements des sous-agents seront portés aux chiffres prévus par le présent article en trois années, par des augmentations annuelles égales au tiers de la différence entre ces chiffres et ceux des traitements actuels.

L'indemnité de séjour dans une ville déterminée est la meme pour les agents et les sous-agents des postes et des télégraphes.

Chronique électorale

A la suite des tournées de conférences que M Yves Guyot a faites dans l'arrondissemert de Sisteron, comme le comportait l'itinéraire publié par *Sisteron-Journal* dans son dernier numéro, plusieurs correspondants occasionnels nous ont adressé, sous différentes formes, leurs impressions que nous nous empressons de publier dans leur ordre d'arrivée :

ASTOIN

Nous avons eu le plaisir d'entendre M. Yves Guyot, candidat aux prochaines élections législatives, venu dans notre commune. Le citoyen Yves Guyot a rencontré à peu près tous les électeurs qui l'ont remercié du concours qu'il leur avait donné pour leur fontaine.

ESPARRON LA-BATIE

M. Yves Guyot est monté à cheval, vendredi 1er avril, par un mauvais temps de neige. Toute la population était réunie pour le recevoir. Le maire, M. Daumas Cyrille, était allé au devant de lui. Réunion très sympathique comme on pouvait s'y attendre. En 1906, M. Yves Guyot avait eu dans cette commune 31 voix contre 0 à M. Machemin, 7 à M. Massot et 1 à M. Joly.

REYNIER

Avertis par des convocations de la venue dans Reynier de M. Yves Guyot, un certain nombpe d'électeurs se sont rendus au local des conférences, la maison d'école. M. Astoin, notre maire, est nommé à l'unanimité président du bureau. Personne n'a oublié le service qu'a rendu M. Yves Guyot à cette commune en 1906. Nous sommes persuadés d'avance que sans efforts, il aura la majorité dans notre commune, puisque déjà, en 1906, il avait eu 21 voix, alors que ses concurrents M. Machemin en avait 8 ; M. Massot 14 et M. Joly 1.

LA FREYSSINIE

Dimanche 3 avril, le citoyen Yves Guyot, ancien ministre, candidat en 1910, n'a pas hésité, malgré un temps de pluie et de neige, à venir à piednous voir. Il nous tient par le charme de sa parole. Il parle du dégrèvement du sucre auquel il a pris une part prépondérante. Une femme — que l'éonomie du ménage ne laisse pas indifférente — dit : « Il faudrait aussi dégrever le café ! » M. Yves Guyot lui a répondu qu'il avait fait tous ses efforts pour réduire le droit de 156 francs à 100. Cette réponse satifait la bonne ménagère.

TURRIERS

Dimanche 3 avril — jour de neige et de pluie — M. Yves Guyot, qui compte dans notre commune de solides relations parmi nos représentants municipaux, est venu faire une conférence dans la salle d'école. La salle fut archi-comble de suite. Trente citoyens environ dehors durent rester

A l'ouverture de la réunion, M. Bucelle, notre sympathique maire, nous prie de former le bureau. M. Bucelle en est élu président. Il suffisait que le citoyen Yves Guyot parle pour que chacun de nous se tût et écoutât le conférencier digne de ce nom développer d'une façon magistrale son programme. Félicitons nous de posséder parmi les candidats aux prochaines élections un homme d'un pareil talent. Son savoir, ses connaissances en matières économiques, le désignent à tous les électeurs de l'arrondissement de Sisteron.

BELLAFFAIRE

M. Yves Guyot, l'éminent homme d'Etat, est venu dimanche, 3 avril, dans notre commune nous apporter la bonne porole. Sitôt son arrivée connue, la totalité des électeurs de la commune s'avancent vers lui et lui serrent la main avec effusion en lui faisant un accueil très chaleureux. Conduit immédiatement à la salle d'école par le citoyen Touche, maire de Bellaffaire, le conférencier remercie en quelques mots les citoyens de s'être rendus si nombreux à son invitation. Le bureau constitué, le citoyen Guyot commence en termes clairs sa conférence. Nous serions très heureux si ce républicain de marque devenait l'élu des gens sérieux et soucieux de la prospérité des Basses-Alpes.

GIGORS

C'est au Café Silve que M. Yves Guyot nous avait convoqués. De nombreux électeurs avaient répondu à son appel. Ils ne le regretteront pas, car M. Yves Guyot les a charmés en développant son programme sans emphose et laisse parmi nous un souvenir ineffaçable. En 1906 il avait eu 15 voix. Dès aujourd'hui, il peut se considérer comme le préféré des électeurs à Gigors. Ce ne sera que justice.

FAUCON

Le dimanche 3 avril nous avons eu la bonne fortune de recevoir l'ancien ministre des Travaux publics, le citoyen Yves Guyot, candidat aux élections de 1910. M. Yves Guyot a donné sa réunion au Cercle du Progrès devant une salle comble. Le bureau constitué avait pour président le citoyen Turcan, adjoint, représentant notre maire le citoyen Richier, excusé pour cause d'absence. La parole est donnée à M. Yves Guyot qui nous explique avec précision sa ligne politique. Cette politique nous a plu et la faisons nôtre. Nous suivrons donc le citoyen Guyot drns ses déclarations et y adhérons sans arrière-pensée. Il sera notre candidat au 24 avril prochain.

LE CAIRE

Hâtons nous de dire que la vaillante population républicaine du Caire attendait avec impatience l'arrivée parmi elle de l'intègre républicain et éminent homme d'Etat qu'est M. Yves Guyot. Son attente n'a pas été longue, car M. Guyot est venu la visiter dimanche à 6 heures en y donnant une conférence au Café Rolland. A l'heure dite M. Rolland, maire ouvre la séance. Il est nommé président du bureau. De nombreux applaudissements soulignent l'exposé du programme de M. Yves Guyot, qui a laissé derrière lui une bonne impression et un bon souvenir. Ajoutons qu'en 1906 il était arrivé second dans notre commune avec 16 voix contre 23 à M. Massot. Cette année les rôles seront changés. Ce sera M. Guyot qui aura la majorité. Nous le lui assurons.

LA MOTTE-DU-CAIRE

Venant du Caire. M. Yves Guyot est arrivé dans notre commune à 7 heures du soir. La réunion a lieu au Café Payan, sous la présidence de M. Reymond. M. Yves Guyot commence un trés important discours dans lequel il a montré que toutes les lois dites sociales, inspirées par les socialistes étaient faites au profit des populations des villes et des grands centres industriels et au détriment des populations agricoles. Il s'est étendu aussi sur les conséquences de la loi de 1882 sur le reboisement qui a provoqué la dépopulation des Basses-Alpes et la diminution de valeur des propriétés au profit de qui ? des riches populations des plaines.

A une question posée par un électeur sur le monopole de l'enseignement, M. Guyot a répondu qu'il n'en était pas plus partisan que MM. Clémenceau et Briand. Cet électeur demande à M. Yves Guyot son opinion sur le statut des fonctionnaires. A cette demande M. Guyot répond qu'il le considérait comme utile; mais il n'admet pasque lesfonctionnaires mettent l'autorité qu'ils ont reçue pour le service de l'Etat au service de leurs intérêts.

L'impression a été excellente : prenons comme base le résultat des élections dernières qui accordait à La Motte du Caire 53 voix à M. Yves Guyot, contre 8 à M. Machemin, 71 à M. Massot, et 36 à M. Joly.

THEZE

Le lundi 4 avril, M. Yves Guyot, ancien ministre, candidat à la députation est venu dans notre commune faire une réunion. Presque tous les électeurs avaient répondu à son appel, aussi est-ce devant une salle comble que M. Yves Guyot développe magistralement son programme. M. Donnet, maire, est nommé président de bureau assisté de son adjoint M. Isnard et de son prédécesseur M. Arnaud. Les électeurs satisfaits du programme du citoyen Guyot lui ont affirmé faire bloc sur son nom aux élections prochaines. Mentionons pour mémoire qu'en 1906, Yves Guyot avait eu 13 voix, Joly 28, Machemin 24 et Massot 5.

SIGOYER

Très mauvais temps pour venir conférencier ici dans notre commune ce qui n'empêcha pas M. Yves Guyot de venir nous visiter le lundi 4 avril pour nous donner une conférence à l'Ecole communale. Arrivés à l'heure dite, tous les citoyens électeurs des campagnes environnantes et du pays remplissaient déjà la salle. M Reynaud, notre maire est acclamé président et présente à M. Yves Guyot les excuses de son adjoint M. Aguillon, de n'avoir pu venir. M. Yves Guyot prend la parole. Il explique son programme et nous fait toucher du bout du doigt les utopies de ceux qui voudraient nous lancer dans les désordres sociaux au profit des ennemis de la République. Ce langage amènera à M. Yves Guyot bon nombre d'électeurs de Sigoyer.

MELVE

Beaucoup de monde à la réunion faite lundi dernier par le citoyen Yves Guyot. Le conférencier a développé devant le public son programme politique à la satisfaction de chacun. M. Alphonse Aillaud, notre distingué maire, présidait cette réunion à laquelle il avait sû imposer la correction la plus parfaite. A signaler cependant au point de vue comique les interruptions de deux citoyens plus gais que de coutume dont l'un demandait le droit à la paresse, proclamée par M. Paul Lafargue. En somme bonne réunion pour tous. Souhaitons que les électeurs des autres communes fassent comme nous, car dès aujourd'hui nous assurons au citoyen Yves Guyot toutes les voix républicaines de Melve. En 1906 M. Yves Guyot avait 21 voix, Massot 27, Machemin 6 et Joly 7 ; il était déjà en bonne posture, cette année il prendra sûrement le devant.

NIBLES

C'est au Café Jarjayes que l'éminent homme d'Etat, le citoyen Yves Guyot, a donné sa réunion : Beaucoup de citoyens et accueil très sympathique, voilà le bilan de sa journée. Le bureau était constitué sous la présidence du maire M. Laudric, M. Collomp, maire de Châteaufort et Heyriès, assistaient a la réunion adjoint. Le conférencier fait connaître tout au long la politique qu'il soutiendra au parlement s'il est élu député. Eh bien ? son programme c'est le nôtre, ses opinions sont identiques à celles que nous professons, il est donc notre candidat et si aux dernières élections il n'a eu que 12 voix nous lui en assurons le double cette année ci.

VILHOSC

Mardi 5 avril à 1 heure de l'après-midi, par temps de neige et de pluie, le citoyen Yves Guyot n'a pas craint de venir nous visiter. Invités bien à l'avance, les électeurs au complet avaient tenus à y être, nous devons les en féliciter. La loi exige la constitution d'un bureau, il est formé immédiatement ayant pour président M. Rogon, maire et M. Prudent, notre ancien maire, comme assesseur. La réunion a eu lieu à la mairie dans un ordre parfait ; les électeurs écoutent attentivement les explications du citoyen Yves Guyot qui, par ses théories saines et applicables saura s'attirer toutes les voix des gens sensés. Rappelons qu'en 1906 il avait obtenu 14 voix sur 10 à M. Machemin, 12 à M. Massot et 8 à M. Joly, c'est donc notre homme et le sera toujours.

St-SYMPHORIEN

M. Yves Guyot candidat aux prochaines élections, est venu à St-Symphorien pour y donner une réunion. Questionné sur le monopole de l'enseignement, M. Yves Guyot répond en lisant un passage du discours de M. Briand qui le repousse, mais maintient le droit de contrôle de l'Etat sur l'enseignement. Le citoyen qui avait posé cette question, a comme lui reconnu ce contrôle et va lui serrer la main. C'était M. Gallissian, notre maire, qui présidait la réunion assisté de son prédécesseur M. Amielh.

ENTREPIERRES

Les électeurs de la petite commune située à quelques kilomètres de Sisteron avaient été conviés à assister à 5 heures le 5 avril a une conférence faite par le citoyen ancien ministre Yves Guyot. Tous les électeurs étaient présents ainsi que M. Arnaud, l'adjoint au maire, qui présidait cette digne assemblée. Au cours de la conférence un citoyen d'Entrepierres, M. Charramat, fait remarquer à M. Yves Guyot que s'il a pu se rendre à Entrepierres en automobile c'est grâce au chemin qu'il avait fortement contribué à faire construire. Entrepierres est séparé de Mézien par un chemin muletier L'adjoint, M. Michel demeure à Mézien. L'adjoint M. Arnaud demeure à Entrepierres. La mairie est à Mézien. Il n'y a pas de café à Entrepierres. La réunion eut donc lieu sous l'arcade d'une maison. Le curé de Mézien protesta contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il en résulte une discussion assez vive qui n'a pas empêcher le curé d'échanger une poignée de mains après la réunion. En 1906, M. Yves Guyot eut 11 voix contre 32 à Machemin, 41 à Massot et 5 à Joly. Cette année on peut considérer que la plus grande partie des voix de M. Machemin iront à lui.

CHATEAUNEUF-V.-St-Donat

Notre commune d'habitude si tranquille, a eu, le 5 avril, son heure de célébrité, à l'occasion de la venue de M. Yves Guyot, ancien ministre, candidat aux prochaines élections législatives de 1910. La réunion eut lieu à la Mairie sous la présidence du maire M. Meynier. L'exposé du programme de M. Yves Guyot, la netteté avec laquelle il nous l'a fait comprendre, nous font une obligation d'être au nombre de ses électeurs qui sont toujours croissants dans l'arrondissement de Sisteron. A l'inverse des dernières élections qui n'accordaient que 11 voix à M. Yves Guyot, 32 à M. Machemin, 12 à M. Massot et 35 à M. Joly, ce sera le nom de M. Yves Guyot qui, cette année, sortira le premier de l'urne.

VAUMEILH

Plus que jamais, en période électorale, nous avons été satisfaits de la bonne visite que nous a faite M. Yves Guyot le 6 avril. Les citoyens de Vaumeilh avaient répondu en grand nombre aux convocations. A son arrivée, M. Yves Guyot est salué par notre aimable maire, M. Touche, conseiller d'arrondissement. Le bureau est constitutué sous sa présidence et de suite M. Guyot prend la parole. En une éloquence simple mais claire il nous expose les grandes lignes de son programme ; ce qui lui vaut une approbation unanime. Il peut compter sur nous à nouveau. Aux élections dernières il avait déjà 48 voix contre 31 a M. Machemin, 7 à M. Massot et 11 à M. Joly, il aura cette fois la presque totalité des électeurs. Nous le souhaitons hardiment pour nous autres et pour l'arrondissement de Sisteron tout entier.

VOLONNE

La réunion a eu lieu mercredi soir 6 avril au Café du cours. Public très nombreux et très empressé, silencieux et correct laissant à l'orateur la faculté de développer magistralement son programme politique. A cette réunion M. Yves Guyot a été amené à opposé la politique radicale à celle du parti socialiste, chose qu'il a fait d'autant mieux et bien, qu'excellent orateur, il a fourni des arguments qui auraient convaincu les socialistes les plus irréductibles. L'attention la plus soutenue a été observée et que le conférencier a remporté un grand succès.

Publions, à titre d'indication, le résultat

© VILLE DE SISTERON

des dernières élections : Guyot 22, Machemin 60, Massot 24, Joly 101. Cette année on peut espérer que celui qui était le dernier à cette dote sera le premier aux élections prochaines.

VENTEROL

M. Yves Guyot s'est d'abord arrêté aux Tourniaires pour serrer la main à M. Ayasse conseiller d'arrondissement, qui est monté avec lui à Galliaches. Il y a tenu à 10 h. une réunion. Accompagné de M. Gontard, maire de Venterol, il est monté ensuite au village où il a tenu une très nombreuse réunion. En 1906, les voix étaient reparties de la manière suivante : Yves Guyot 17, Machemin 11, Massot 24, Joly 19.

M. Martin de Piégut, originaire d'Urtis, l'y a accompagné ainsi que M. Gontard. Il s'y est rendu à pied. Reçu par M. Turrel, maire d'Urtis et par M. Yves Taix, adjoint, il a tenu au chateau une réunion qui comprenait à peu près tous les électeurs de la commune. L'accueil a été excellent.

Il est retourné à pied à Venterol, et de là il a gagné Piégut oùil est arrivé près de 7 h. du soir. La réunion a été très nombreuse et très cordiale. M. Yves Guyot, conduit par M. Martin, est redescendu à pied par les chemins de traverse et est arrivé à 9 h. du soir aux Tourniaires chez M. Ayasse d'où il a regagné Sisteron.

PROGRAMME
des
Visites de M. Yves Guyot

M. Yves Guyot visitera les communes de l'arrondissement et donnera des réunions aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Dimanche 10. — Lange, 10 h. matin.
Villesèche, 11 h. 15.
Les Omergues, 1 h. 30.
Curel, 3 h. 30,
Saint-Vincent, 6 h.

Lundi 11. — Montfort, 1 h.
Sourribes, 5 h.
L'Escale, 8 h. 30.

Mardi 12. — La Combe de Bayons 10 h.
Bayons 1 h. 30.
Clamensane 5 h, 30.

Mercredi 13. — Salignac 1 h.
Châteauneuf-Miravail, 5 h. soir.
Valbelle 8 h. 30.

Jeudi 14. — Mézien, 1 h.

Vendredi 15. — Valernes, 1 h.
Peipin, 8 h. 30.

Dimanche 17. — Mison, village, 1 h.
Les Armands, 3 h.
La Silve, 5 h. 30
Noyers, 8 h 30

Lundi 18. — Le Forest, 5 h.
Aubignosc, 6 h.
Château-Arnoux, 8 h.30.

Mardi 19. — Authon 1 h.
Saint-Geniez, 5 h. 30.

Jeudi 21. — Valavoire, 1 heure.
Bevons, 5 h. 30.

Vendredi 22. — Châteaufort, 5 h. 30

Chronique Locale

SISTERON

Collège de Sisteron. — Le jeune Noble Kléber, élève au Collège de Sisteron vien d'être reçu au concours pour l'obtention dest bourses dans les lycées et collèges. Nos félicitations.

Nomination. — C'est avec plaisir que nous relevons parmi les promotions du 25 mars dernier le nom de notre compatriote et ami Henri Brunet, lieutenant au 41e, promu au grade de capitaine au 96e de ligne à Béziers. M. Henri Brunet est le fils de M. Honoré Brunet, l'aimable et sympathique professeur du Collège de notre ville. Nous adressons à M. Brunet Henri, ainsi qu'à sa famille, toutes nos félicitations.

L'Epilogue du meurtre de Dusserre. — Olive, dit Franzoni, l'assassin du colporteur Dusserre, condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour d'assises des Basses-Alpes, a été transféré à Sisteron ces jours-ci où il attendra le résultat de son pourvoi. Si le pourvoi est rejetté Olive sera exécuté sur la place de la prison de notre ville.

Concert. — Demain dimanche, la musique des Touristes se fera entendre sur le cours Paul-Arène, à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

Avis. — L'adjudication de la feuille des muriers communaux aura lieu à la Mairie dimanche 10 avril, à 10 heures du matin.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

ETAT-CIVIL
du 2 au 9 avril 1910

NAISSANCES

Chassan Elisé Rose.

MARIAGE

Entre M. Aubert Louis-Jules-Joseph, prop. et Mlle Estellon Victoria Véronique-Irma, s.p.

DÉCÈS

Eysseric Jeanne Marie, s. p., 31 ans, La Coste. — Simon Guy, cultivateur, 81 ans, Evêché. — Sxion Marius, cultivateur, 60 ans, Hospice. — Cacaletto Antoine, mineur, 51 ans, Hospice. — Garcin Joseph, cultivateur, 72 ans, Hospice.

Aux Asthmatiques

De tous les remèdes connus, aucun ne calme et ne guérit aussi rapidement que la Poudre Louis Legras. Elle dissipe, en 45 secondes, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, oppression, toux de vieilles bronchites, rhumes négligés, suites d'influenza de pleurésie et autres affections des poumons. Ce précieux remède a obtenu la plus haute récompense à l'exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

RUCHES à vendre. S'adresser à M. Honoré BRUNET, route des Noyers.

Hôtel de la Jetée
Entièrement construit et meublé à neuf
8, Rue Croix de Marbre
NICE

Dernier confort. — Lumière électrique. — Salle de bains. — Garage.

Recommandé aux familles. — Arrangement pour séjour.

PRIX MODÉRÉS

English Spoken. — Man spricht Deutsche

Quinzaine d'aviation
du 10 au 25 avril, à Nice

Paul VALENTY, propriétaire
Ex-maître d'hôtel à Forcalquier (B.-A).

LA VÉRITE
sur
LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteint de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le **TRAITÉ de la HERNIE** (par A. CLAVERIE. ✠. ✠ A., ✠), dans lequel la "Vérité sur la Hernie" est dévoilée.

Dans un but humanitaire cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande, **aujourd'hui même** à **M. A, CLAVERIE, 234,** Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

A VENDRE
Une roue hydraulique de 4 m. 50 de diamètre. S'adresser au bureau du journal.

LA VIE HEUREUSE

Au moment où toute la France est occupée des élections : la **Vie Heureuse** demande à ses lectrices, ainsi qu'à quelques personnalités des plus notoires "Les femmes doivent-elles être éligibles ?" ; le monde des lettres vient de perdre Edouard Rod, le grand romancier dont le talent et la personne étaient également sympathiques : la **Vie Heureuse** consacre une belle étude à son œuvre : Mme Barratin est décorée de la Légion d'honneur : la **Vie Heureuse** rend un juste hommage au talent délicat et à la discrète bonté de cette femme au grand cœur ; Selma Lagerlof est lauréate du prix Nobel pour 1909 : la **Vie Heureuse** lui a demandé un conte de Pâques ; Mme Marcelle Tinayre publie *l'Ombre de l'Amour* : la VIE HEUREUSE synthétise les grandes lignes de cet admirable roman et cite quelques-unes de ses pages les plus pathétiques ; Mlle Breslan expose l'ensemble de ses œuvres ; la VIE HEUREUSE reproduit un tableau qui est une parfaite expression de son talent concentré, sobre, sincère ; Mme de Basily Callimaki consacre à Isabey un admirable volume : la VIE HEUREUSE publie quelques œuvres Charmantes de ce charmant artiste la mode décrète que le cou des femmes sera dégagé des col rigides qui l'emprisonnaient : la VIE HEUREUSE montre, par de ravissantes images que la collerette est de toutes les belles époques de l'art et du goût ; Mlle Delza est applaudie tous les soirs au Gymnase dans un des grands succès dramatiques du jour, *La Vierge Folle* ; la VIE HEUREUSE reproduit sur sa couverture un portrait de la charmante artiste, d'après le premier instantané en couleur pris au magnésium ; la révolte du De Than provoque un regain de curiosité pour les choses d'Extrême-Orient : la VIE HEUREUSE renseigne ses lecteurs sur la femme annamite, son caractère, sa vie, son avenir ; l'Aviation compte une nouvelle " Grande semaine " la VIE HEUREUE publie une page de curieux instantanés sur cet évènement sportif..... tant de sujets actuels et variés assurent au numéro de mars, qui vient de paraître, le plus éclatant succès.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. — *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

BONNE OCCASION
A vendre : appareil à acétylène en bon état avec accessoires.

S'adresser à *M. Latil Léon* à Aubignosc.

GUERISON DES HERNIES
MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

Qu'est-ce que l'on appelle une hernie ? C'est une partie d'intestin qui se déplace, sort à travers un anneau inguinal, crural ou ombilical et vient faire saillie sous la peau, formant une grosseur qu'il est facile de constater.

La hernie est une infirmité qui peut devenir fort redoutable si cet intestin déplacé n'est pas maintenu dans la cavité abdominale, ou s'il échappe sous un bandage mal fait.

On sait que les intestins font suite à l'estomac dans lequel les aliments subissent un broiement qui les mélange aux sucs digestifs. Cette masse pâteuse progresse à travers les intestins où elle subit une série de transformations pour prendre à la partie terminale le nom de matières fécales.

Si une anse intestinale s'est échappée à travers un des anneaux, la masse alimentaire aura grand'peine à progresser dans cette partie coudée et elle ne passera plus si cette anse herniée est comprimée par un bandage mal fait. Ce sont alors des phénomènes d'étranglement caractérisés par une constipation opiniâtre alternant avec de la diarrhée, coliques, maux de reins, digestions pénibles et autres malaises dont on ne s'explique pas l'apparition.

Si cet état d'obstruction persiste, il en résultera à bref délai des troubles qui viendront entraver le fonctionnement de l'estomac lui même et créer une altération générale donnant naissance à de l'anémie, de la neurasthénie, et à un épuisement général souvent terminé par la mort.

Tous ces accidents proviennent de l'emploi d'un bandage mal compris, la question anatomique échappant aux fabricants, et qui, par suite, ne refoule pas l'intestin dans la cavité abdominale.

Cet intestin déjà pincé par l'anneau est encore comprimé par le bandage.

Comment peut on éviter ces accidents ?

Tout simplement ne jamais acheter de bandage sans que la contention de la hernie soit garantie sur facture, de ne pas conserver un bandage qui ne maintient pas la hernie en dedans de l'abdomen. Maintenir la hernie veut dire que l'intestin ne doit plus descendre, tout bandage ne maintenant pas la hernie expose la vie du patient. Enfin le rôle du bandage est de maintenir la hernie en dehors. La hernie ne doit jamais grossir, mais au contraire elle doit diminuer de volume et à la longue disparaître.

Parmi les appareils les plus efficaces, il faut placer au premier rang celui inventé par le grand spécialiste M. GLASER, de Paris, dont la réputation est universelle. Sans ressort, il est le plus léger et le plus doux, le seul qui maintient les hernies les plus volumineuses sans interruption de travail, sans aucune gêne le jour et la nuit, sans produire le moindre ennui. Aussi M. GLASER garantit la parfaite contention de toutes les hernies quel qu'en soit le volume.

Les nombreuses guérisons obtenues dans notre région sont la meilleure preuve de l'efficacité des appareils Glaser ; il convient d'ajouter que les plus hautes distinctions et une mention honorable de M. le Ministre ont été décernées à M. GLASER pour cette belle invention.

Malades, n'achetez plus de bandages sans avoir consulté M. GLASER, il y va non seulement de votre bourse, mais de votre existence même. Aussi engageons-nous toutes les personnes souffrant de hernies, efforts et descentes à venir essayer les appareils de M. GLASER.

A *Digne* : le 7 mai, Hôtel Boyer-Mistre.

A **Sisteron** : le lundi 9 mai, Hôtel des des Acacias.

A *Manosque* : le jeudi 12 mai, Hôtel Pascal.

Le traité de la hernie, clairement expliqué, est envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M. GLASER, à Courbevoie — Paris.

GUÉRISON DES HERNIES
chez l'Homme et la Femme
et des
MALADIES DES FEMMES

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac, Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

Méthode E. GAUTHIER
Spécialiste herniaire
68, Cours de la Liberté, LYON

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une métode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode.

Au lieu de faire des boniments stupides, de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases, des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région : MM.

Eyssautier, ancien, maire à St-Benoit (Basses-Alpes).
Louis Chastel, à Opic (Alpes-Maritimes).
Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).
Basset-Jean, à la Faurie (Hautes-Alpes).
Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).
Roux Gustave, à Caromb (Drôme).
Louis Aubert, à la Roche (Drôme),
Aumage François, à Condorcet (Drôme).
Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).
Hugues Michel, à Puimichel (Basses-Alpes)
Bertrand à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).
Borel Berdinand, à Valbelle, par Sisteron, (Basses-Alpes).

M E. GAUTHIER, recevra à
Forcalquier, Hôtel VALENTY, lundi 18 Mars.
Oraison, Hôtel NEGRE, mardi 19 Avril.
SISTERON, Hôtel des Acacias, mercredi 20 Avril.
Veynes, Hôtel DOUSSELIN, jeudi 21 Avril.
Pertuis Hôtel de PROVENCE, vendredi 22 avril
Laragne, Hôtel FÉLIX, lundi 25 avril.

Faut-il boire du sang ?

La transfusion du sang, c'est-à-dire l'injection directe dans les veines d'un malade du sang d'un individu sain a été longtemps en honneur On a reconnu depuis que ce sang étranger était détruit immédiatement par celui du malade. On a alors proposé de boire du sang, et nombre de gens vont encore aux abattoirs avaler un bol de sang frais. Les anémiques, les personnes sans force et les convalescents n'on plus besoin de se livrer à cette répugnante méthode, puisqu'ils peuvent boire de l'eau de Bussang, source Salmade ou des Demoiselles, qui par ses principes minéralisateurs parfaitement assimilables en fer, arsenic et manganèse aboutit à un résultat supérieur, Tout le monde a intérêt à se souvenir de cette heureuse action de l'eau de Bussang, et chacun ne doit pas hésiter a recommander cette eau à un malade et à un anémique.

AVIS

Le grand magasin de Cartes postales, *12 Cours Lieutaud, à Marseille,* envoie aux buralistes, magasins etc., **100 cartes bromure glacé, 1er choix,** séries PAQUES et AVRIL ; contre un mandat poste de 5 fr. 50.

Assortiment immense de fantaisie, caricatures Avril a partir de 3 fr. 50 le 0/0.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

Le Gérant : SYLVESTRE.

Imprimerie Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

LA FORTUNE EST AVEUGLE

Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.

LOTS VILLE DE PARIS

Autorisés par les lois des 22 juillet 1892, 10/22 juillet 1894, 6 janvier 1898, 26 juin 1903, 10 avril 1904 et garantis par la Ville de Paris.

22 Tirages par An
Prochains Tirages

4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs
soit un total de
4 millions 346.000f en Lots

22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN

Syndicat Commercial en participation, 5 ans.

POUR 5 FRANCS *Versement initial*
On reçoit 100 Numéros
LOTS VILLE DE PARIS
en co-propriété et l'on participe au prochain tirage.

Pour recevoir les 100 Numéros *franco domicile, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la* **Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrond^t).**

LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE
TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.

On accepte les ordres contre remboursement (5 fr. 60)

HATEZ-VOUS — AGENTS LOCAUX SONT DEMANDES — DERNIER APPEL

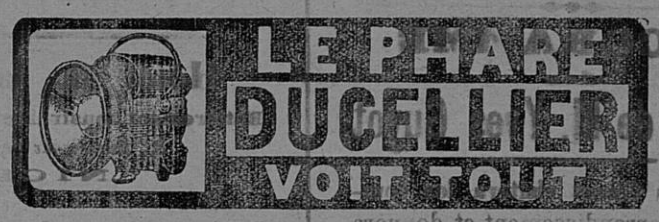

JE DONNE 100.000 FR.

à qui prouvera **que la célèbre *Sève Capillaire* du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves.**

La repousse est certaine à tout âge, dans la nuance primitive, quelle que soit la cause ou l'ancienneté de la calvitie.

JAMAIS D'INSUCCÈS.

Plus de 20.000 attestations signées authentiques, indiscutables, à la disposition de tous à mon Laboratoire.

Pour recevoir **GRATIS** sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec les plus grands détails ou se rendre au **Laboratoire OLBÉ**, 22, Rue des Martyrs, 22, *Section 129*, PARIS

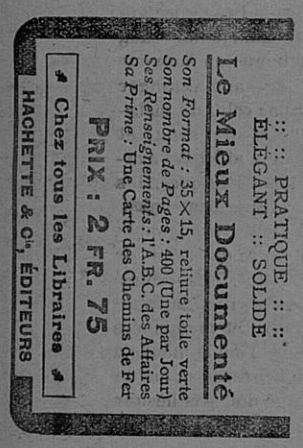

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE
DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à **MANOSQUE** : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON